

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Pavillon de la jeunesse
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2023-10-01
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Safi Diallo

Nom de la direction de l'école : Amina Benmebkhout

Nom de la direction adjointe : Samer Amrane

Membre du personnel enseignant : Joel Carrière et Adeyemi Bankole

Membre du personnel non-enseignant : Nina Chimi Tchamba

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Nene Kadiatou Diallo

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangue

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Autumn Fazari

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-100 % des classes intègrent les cercles proactifs et réactifs dans leur routine quotidienne. -100 % des classes de 4e année utilisent les check-in / check-out chaque jour. -100 % des classes de 5e année intègrent les check-in / check-out dans leur routine quotidienne. -100 % des classes de 6e année mettent en place les check-in / check-out chaque jour. -Au cycle primaire, 100 % des classes de la 1re à la 3e année intègrent les cercles de parole sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, selon les besoins du groupe.	• Moments fixes (ex. lundi matin, vendredi pm). • Cercles rapides après incidents ou en fin de journée. • Guide des pratiques réparatrices • Programmation des droits de la personne de 4-8 • Affiches visibles avec les questions réparatrices. • Les exemples de gestes réparateurs • Au cycle primaire: Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix, les cercles d'écoute, les cercles réparateurs avec les questions réparatrices • Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels • Comité "climat scolaire" pour assurer la constance. • Rappel et enseignement explicite des règles de la classe et des codes de bonne conduite de l'école.		Janvier 2026

	Enseignement explicite des comportements attendus, de la gestion de la colère et des conflits, avec l'appui de référentiels et de supports visuels.		
-Les élèves développent leur autonomie et utilisent le chemin de la paix selon leur besoin lors de la résolution des conflits entre deux élèves. 4e-5e-6e: -100 % des classes du cycle moyen utiliseront le chemin de la paix.	Enseignement explicite des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives. MAJA: 1- Introduire le programme dans la classe (Chemin de la paix) 2- Modeler le chemin de la paix aux élèves. 3- L'élève pratique avec le groupe classe. Tous les élèves: - Modélisation du chemin de la paix par et pour les élèves. - (La conseillère pédagogique va former les enseignants et ensuite Mme Lili fera un horaire selon les besoins des différentes classes.)		Janvier 2026
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> : Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour : - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. - Participation au concours Artmonie	- Guide des pratiques réparatrices - Programmation des droits de la personne de 4-8 - Les questions réparatrices - Les exemples de gestes réparateurs - Au cycle primaire: le Chemin de la Paix, Les cercles d'écoute, les cercles réparateurs avec les questions réparatrices	- Radio scolaire; - Rencontre des valeurs au gymnase - Courriels - Outlook - Utiliser les médias sociaux	Fin Juin 2026
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> : Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école : ➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents;	- Guide des pratiques réparatrices - Partager le calendrier des dates importantes et des diversités - Inscription aux formations du conseil et ensuite consacrer un temps lors des réunions du personnel pour le partage	- Réunion de personnel - Journée pédagogique - Hebdo - Outlook	

➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; ➤ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. ➤ Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; ➤ Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.			
Communication <u>à l'intention des parents :</u> ➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➤ Envoi d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; ➤ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation.	- PPIMI - Power point des présentations avec le PPIMI - Offrir des ateliers pour les parents	- Rencontre de conseil d'école - Afficher sur le site de l'école - Présentation durant la soirée curriculum - Présentation durant Bienvenue à la maternelle - Présentation Bientôt l'école	

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-Assurer que 100 % des classes enseignent explicitement les comportements attendus dans les divers contextes scolaires (classe, couloirs, cour de récréation, autobus, etc.).	1. Enseignement explicite du comportement 2. Plans de leçons des matrices de comportements 3. Partager des exemples concrets de réussite lors des rencontres du personnel. 4. Renforcement positif - Affiches des matrices dans l'école - Calendrier des valeurs - Rassemblements et célébration des valeurs 4. Communiquer régulièrement les attentes aux parents et les inviter à renforcer les mêmes comportements à la maison. 5. Effectuer des observations en classe et recueillir des données comportementales. 6. Réajuster les interventions selon les besoins.		Janvier 2026
-Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 100%	- Conscientiser les parents sur l'importance de l'école et de l'impact de l'assiduité (conseil d'école, soirée curriculum, rencontre de parents)		Janvier 2026

	- Communiquer directement avec les parents dans le cas d'inquiétudes. - Collaborer activement avec les parents pour mettre en place des stratégies pour soutenir les assiduités		
Assurer que 100 % des élèves se sentent bien, valorisés et en sécurité à l'école, tant sur le plan physique qu'émotionnel.	• Climat de classe positif • Enseigner explicitement les comportements liés au respect, à l'inclusion et à l'empathie. • Mettre en place des rituels quotidiens de bien-être (salutations, météo des émotions, cercle du matin, gratitude). • Utiliser des cercles proactifs ou cercles restaurateurs pour résoudre les conflits pacifiquement. • Renforcer la surveillance proactive dans les aires communes (cour, couloirs,). • Former le personnel à la prévention de l'intimidation et aux interventions bienveillantes. • Mettre en place des protocoles clairs de signalement et de suivi des incidents. • 3. Voix et leadership des élèves • Créer un comité de bien-être ou de leadership étudiant qui propose des initiatives pour améliorer la vie scolaire.		

- Donner la parole aux élèves dans les décisions (ex. sondages, boîtes à idées, conseils d'élèves).
 - Valoriser les **gestes positifs** et les **modèles de comportement bienveillant** (mur de reconnaissance, certificats, messages publics).
- 4. Engagement de la communauté scolaire**
- Organiser des **journées thématiques** autour du respect, de la gentillesse et de la sécurité.
 - Impliquer les **parents** dans la promotion d'un climat scolaire positif (ateliers, communications maison).
 - Collaborer avec les **intervenants scolaires** (CYC, enseignant ressource, direction, etc.) pour soutenir les élèves vulnérables.

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-Assurer que 100 % des classes participent à au moins une activité par thème du calendrier scolaire – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf afin de renforcer l'engagement, la culture d'école et le sentiment d'appartenance des élèves.	- Chaque enseignant intègre les thèmes du calendrier calendrier des dates importantes pour renforcer les pratiques de prévention (intimidation, conflits). - Valoriser les comportements sécurisants		Janvier 2026

	et les adultes de confiance dans l'école. - Registre d'incidents • Communication directe avec les parents Permettre à chaque classe de choisir une activité qui lui correspond (projet collectif, affichage, chanson, lecture, vidéo, etc.). • Mettre en valeur les projets des classes (ex. exposition dans le corridor, diaporama, capsule vidéo). • Collaborer avec les partenaires communautaires francophones (bibliothèques, organismes culturels, etc.).		
-Autre indicateur selon les besoins de l'école	- Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis - Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD - Participation au concours Artmonie: - Thématique : En équipe, brisons les stéréotypes ! - Les dates seront sur le site web d'ARTMonie		Janvier 2026

	-Du lundi 3 au vendredi 14 novembre : Lancement du concours et début du projet. -Du lundi 17 au vendredi 21 : semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention – Finaliser les projets et expositions dans les écoles Le mardi 25 novembre : Date limite pour soumettre les œuvres sélectionnées par l'école (une œuvre par cycle) -Du jeudi 27 novembre au 1er décembre : vote du public -Lundi 8 décembre : Annonce des gagnants		
--	---	--	--

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent

pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);	Selon le besoin

	- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). - Reach Out Centre For Kids – Reach Out Centre For Kids	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu	

	scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;	

- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;
- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;
- Intervention des travailleurs sociaux;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon

	l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; Appel à la police.		
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel .			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-100% du personnel est formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif.	- Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration. - Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits. - Les chemins de la paix sont imprimés et plastifiés et affichés dans les classes. - Modélisation de cercles et du chemin de la paix pour le nouveau personnel par la conseillère pédagogique.		Janvier 2026
-100% du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS.	- Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration. - Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.		Janvier 2026

	– Les chemins de la paix sont imprimés et plastifiés et affichés dans les classes. – Modélisation de cercles et du chemin de la paix pour le nouveau personnel par la conseillère pédagogique.		
-100 du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive.	- Suivi avec le personnel pour l'utilisation du FORMS - Analyse mensuelle des données		Octobre/novembre 2025
-100 % du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive.	-Affiches visibles avec les questions réparatrices.		Janvier 2026

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ➤ Aller voir un adulte de confiance. ➤ Dénoncer les actes en utilisant : ➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; ➤ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; ➤ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; ➤ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; ➤ Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; ➤ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H; ➤ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf)

lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes

Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);

- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-
STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec la direction de l'école
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;

Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;

- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;

- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)